

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-078

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas DE GARILHE ; M. Raphaël BERGER ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Patricia GARCIA.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe).

**Membre absent :** M. Jérôme FRANÇOIS.

**Nombre de présents :** 26

**Nombre de pouvoirs :** 6

**Nombre de votants :** 32

#### OBJET            **DEBETS DE LA PISCINE DATANT DE FIN 2017**

Entre le 5 et le 19 décembre 2017, la régie de la piscine d'Écully a été victime de plusieurs vols dont le montant s'est élevé à 424,79 €. Un dépôt de plainte a été effectué le 3 janvier 2018 mais aucun auteur n'a pu être identifié. La responsabilité du régisseur n'a pas été mise en cause. Il n'a donc pas été possible de solliciter de remise gracieuse auprès de la Trésorerie.

La Piscine d'Écully reste ainsi en débet d'une somme de 424,79 €, qui résulte de la force majeure.

Pour clôturer ce débet, le Conseil municipal est invité à considérer ce déficit comme une charge liée au fonctionnement du service. Une dépense de 424,79 € sera donc imputée sur le compte 65888.

**Récapitulatif des vols :**

- **Budget Piscine** : constatation de 424,79 € au 19 décembre 2017

— — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2020 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 ;

La Commission Finances du 29 octobre 2024 entendue ;

— — — —

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour,

- Décide de considérer ce déficit comme une charge liée au fonctionnement du service.
- Prévoit un mandat sur le compte 65888 - Autres charges diverses de gestion courante d'un montant de 424,79 € pour le vol de 2017.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 13 novembre 2024

Le Secrétaire,



**Jean-Pierre MANIGLIER**

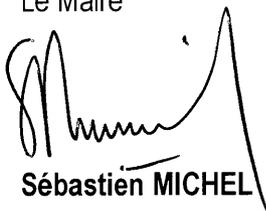
Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le **19 NOV. 2024**

Le Maire



**Sébastien MICHEL**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20241119-DELIB\_2024-078-DE  
Date de réception préfecture : 19/11/2024